



EN LIGNE DIRECTE

FEDERATION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES

Juillet/Août 1972



T U R Q U I E

"Pas de Journalistes en Prison pour délit d'opinion!"
Et les collègues Kologlu, Soysal, Türegün?

Le 27 juillet, le Ministre de la Justice turc a annoncé qu'il n'y avait dans les prisons turques aucun journaliste condamné pour délit d'opinion.

De très nombreux procès sont pourtant en cours contre les journalistes. Dans le dernier numéro d'En Ligne Directe, nous avons mentionné le cas de cinq journalistes arrêtés en relation avec une affaire de détournement d'avion. Deux autres journalistes viennent d'être condamnés à Istanbul à un an de prison. Il s'agit de l'ancien chroniqueur du journal "AKSAM", M. İlhami SOYSAL et de l'ancien chef de rédaction du même journal, M. Erol TUREGUN. Le procès est actuellement en appel.

Le 28 juillet, un autre journaliste de l'AKSAM, M. Dogan KOLOGLU, a été incarcéré. Il avait été condamné à un an de prison pour outrage au chef de l'Etat, à la suite d'un article qu'il avait publié dans son journal le 4 novembre 1967 relatif à une interview avec le Président Sunay.

Après avoir rappelé que les collaborateurs du journal s'attachaient à lutter pour l'établissement et l'application de la dé-

mocratie et à éviter que ne s'abattent sur le pays les sombres nuages du fascisme, dont le président Sunay avait oublié de faire mention dans son énumération des régimes politiques dans le monde, l'article continue: "Notre lutte ne consiste pas à barbouiller le peuple à tort ou à travers mais au contraire à éviter que ceux qui vont à la rencontre du destin ne soient calomniés par l'Histoire à cause de leur naïveté. Nous aurions préféré que le Président Sunay l'eût compris".

L'accusation maintenant que "ceux qui vont à la rencontre du destin" était une allusion directe à la personne du président. Un groupe de juristes chargé par le tribunal d'examiner si l'article incriminé offensait le chef de l'Etat est arrivé à la conclusion qu'il s'agissait effectivement d'une insulte, mais qu'il n'était pas explicite que celle-ci s'adressait au Président. Un second groupe de juristes consulté affirmait qu'il s'agissait bien d'un outrage au chef de l'Etat et la sentence fut prononcée.

Contrairement aux déclarations du Ministre de la Justice, M. Kologlu est donc bien en prison pour délit d'opinion.

Première Société de Rédacteurs en Belgique

Les journalistes de "La Libre Belgique", quotidien catholique paraissant à Bruxelles, ont décidé le 24 juin 1971, de créer une société de rédacteurs ayant le statut d'une A.S.B.L. Ils ont fait part de leur décision à la direction du journal en l'assurant de leur volonté de coopération.

Les statuts de l'A.S.B.L. seront publiés dans le journal officiel belge. Les rédacteurs se considèrent comme les co-dépositaires de la ligne traditionnelle du journal à laquelle ils affirment leur fidélité. L'article 4 des statuts de l'A.S.B.L. stipule: "L'Association a pour objet l'exercice du droit des rédacteurs de "La Libre Belgique" sur le plan professionnel et rédactionnel en raison du capital intellectuel qui est le leur au sein du journal auquel ils collaborent".

Grande-Bretagne

Le droit à la vie privée

La Commission sur la vie privée, créée en vertu d'une décision du Gouvernement britannique, vient de se prononcer contre la création d'un nouveau droit légal à la vie privée.

Elle rejette en général les critiques de la presse et se rallie largement aux prises de position du Conseil de la Presse britannique. Elle propose cependant que la moitié des membres du Conseil soient choisis parmi le public, alors qu'actuellement 6 des 26 membres représentent le public.

La Commission fait également des propositions détaillées pour la protection de l'individu contre l'intrusion dans la vie pri-

vée d'instruments clandestins d'espionnage. La plupart des propositions ne concernent toutefois pas la presse.

Protection des Journalistes en mission dangereuse

La NVJ discute avec le
gouvernement néerlandais

Dans une lettre au Ministre des Affaires Etrangères néerlandais, l'Union des journalistes des Pays-Bas expose son point de vue au sujet du projet de Convention internationale pour la protection des journalistes en mission dangereuse qui est actuellement à l'étude aux Nations-Unies. Elle met l'accent sur le fait que la carte de protection doit être délivrée par un comité international désigné au sein des organisations professionnelles. Rien ne s'opposerait à une collaboration entre ce comité et les gouvernements nationaux.

La NVJ attire l'attention du Ministre sur l'interprétation très large à donner au terme "mission dangereuse". Elle saisit l'occasion pour souligner l'obligation pour les employeurs d'assurer dûment les journalistes qu'ils envoient en mission dangereuse.

TCHAD

Expulsion de la correspondante de l'A.F.P.

La directrice du Bureau de l'Agence France-Presse à Fort-Lamy, Melle Marie-Claire LEROY, a été expulsée du Tchad sans que les autorités tchadiennes aient donné de raison officielle à la mesure prise. L'année dernière, M. Bernard NICOLAS, le prédécesseur de Melle Leroy, avait également été expulsé après une semaine en prison.

ARGENTINE

Congrès interaméricain à Cordoba

En nous référant à l'entrefilet publié dans "En Ligne Directe" (mars 1972) sur le Congrès Interaméricain de Journalistes Professionnels, qui s'est tenu à Cordoba (Argentine) du 6 au 9 avril 1972 les décisions exprimées dans la résolution adoptée par ce Congrès sont :

1) Créer une organisation - dont le nom sera précisé ultérieurement - représentative du point de vue professionnel et syndical des intérêts des journalistes des différents pays d'Amérique;

2) Désigner à titre provisoire un Comité Exécutif d'Initiative, composé d'un président et de deux secrétaires;

3) Accorder au dit Comité un délai de quatre mois pour rédiger des statuts et règlements, dont copie sera envoyée aux institutions de journalistes d'Amérique;

4) Réitérer l'invitation déjà adressée aux organisations professionnelles pour qu'elles s'intègrent à la nouvelle association

5) Nommer à la présidence du Comité Exécutif d'Initiative M. Anthony Mitchell, président de la Section des journalistes du Syndicat des travailleurs du Commerce et de l'Industrie de Tobago-Trinidad; désigner le président de la Fédération Argentine des Journalistes, M. Félix R. Amuchastegui, au poste de Secrétaire; inviter la Fédération Nationale des Journalistes Professionnels du Brésil à désigner un représentant pour occuper le second poste de Secrétaire;

6) Le but fondamental atteint,

le Comité Exécutif d'Initiative prendra les mesures nécessaires pour que toutes les organisations adhérentes puissent élire définitivement les dirigeants de l'Institution qui vient d'être créée.

IRLANDE DU SUD

Censure à la radio-télévision

Les journalistes de la République Irlandaise s'inquiétant de plus en plus des dispositions qui permettent au gouvernement de censurer les émissions de radio et de télévision.

La "Irish Broadcasting Authority Act" (loi sur la radio-télévision) permet au Ministre des Communications d'ordonner à l'Office de radio-télévision de ne pas diffuser certaines informations. Le Ministre a usé de ce pouvoir en octobre 1971, lorsqu'il interdit l'émission d'interviews de membres de l'Armée Républicaine irlandaise et de son aile politique.

La "National Union of Journalists" britannique, à laquelle sont affiliés la plupart des journalistes irlandais, vient d'adresser une lettre au Premier Ministre irlandais, M. Jack Lynch. La F.I.J. s'est associée à cette démarche. La N.U.J. et la F.I.J. se préoccupent du fait qu'un gouvernement élu de façon démocratique éprouve la nécessité de disposer de pouvoirs généraux pour le contrôle de la radio-télévision, et que, de plus, il trouve nécessaire d'en faire usage".

Les deux organisations demandent au Premier Ministre de vouloir recevoir une délégation pour s'entretenir de l'article 31 de la "Irish Broadcasting Authority Act" et de son application.

ISTANBUL: Un Congrès difficile

Malgré leur situation peu enviable, les collègues du Syndicat des Journalistes de Turquie préparent activement le prochain Congrès Mondial de la F.I.J., qui aura lieu à Istanbul, du 11 au 16 septembre 1972.

65 délégués de 15 pays ont déjà annoncé leur participation au Congrès. A la suite de l'abstention du Syndicat des Journalistes néerlandais, deux autres syndicats ont cru devoir renoncer à participer à un congrès en Turquie: l'Association Luxembourgeoise des Journalistes Profes-

sionnels et la "Deutsche Journalisten-Union". L'autre syndicat allemand, le "Deutscher Journalisten-Verband" enverra une délégation au Congrès. Les deux syndicats craignent de donner un alibi à un régime qu'ils ne peuvent approuver.

La F.I.J. confirme que son syndicat affilié turc manifeste sans la moindre équivoque son opposition à un régime qui ne tolère pas la liberté de l'information et qu'il organise le Congrès sans le concours du gouvernement turc.

ETATS UNIS

La Newspaper Guild déménage

La Newspaper Guild des Etats-Unis transfère son siège international au 8e étage d'un nouvel immeuble situé 1125, 15th Street N.W., à Washington. Le nouveau siège se trouve à proximité immédiate des anciens bureaux du syndicat au 1126, 16th Street N.W. à Washington.

FRANCE

Nouveau Président à l'U.N.S.J.

Le Comité Directeur de l'Union Nationale des Syndicats de Journalistes, qui groupe les quatre syndicats de journalistes français, vient d'élire son nouveau président: M. Edouard GUILLET (SNJ) en remplacement de M. Paul PARISOT (CFDT).

PAYS-BAS

Grève des journalistes au "Limburgs Dagblad"

Avec l'accord de l'Union des Journalistes Néerlandais, les journalistes du "Limburgs Dagblad" (tirage 80.000 exemplaires) ont cessé le travail pendant 24 heures.

Ils entendaient ainsi protester contre le fait que leurs employeurs les ignoraient parfaitement lors des pourparlers qui pourraient résulter dans la reprise du "Limburgs Dagblad" par "De Telegraaf", journal conservateur, à plus fort tirage aux Pays-Bas.

